

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

REVITALISATION PÉRENNE DES LIGNES FERROVIAIRES DE DESSERTES FINES DU
TERRITOIRE - (N° 998)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD33

présenté par
M. Wulfranc

ARTICLE 3

I - À l'alinéa 3, substituer au mot :

« le »,

les mots :

« la seconde occurrence du ».

II - En conséquence, au même alinéa 3, substituer au mot :

« remplacé »,

le mot :

« remplacée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle visant à préciser le placement des mots « , où ils peuvent faire l'objet d'un débat, ainsi qu' » au sixième alinéa de l'article L. 2111-10 du code des transports.